

Programme de prévention

Un nouveau défi pour les habitants du territoire du SMIVOM : **réduire de 5kg par an (et par habitant) leur production de déchets** pour atteindre 299 kg/habitant d'ordures ménagères et assimilées (verre, recyclables secs et ordures ménagères résiduelles) en 2016.

En effet, le SMIVOM de la Mouillonne a signé en 2011 une convention avec l'ADEME pour la mise en place d'un Programme Local de Prévention des Déchets.

Dans le département, seules 3 structures en ont signé un : le Conseil général, la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse, et le SMIVOM de la Mouillonne. Cette position d'avant-garde a permis au SMIVOM (contrairement aux prochaines intercommunalités qui signeront) de bénéficier d'une aide financière pour ce programme.

La réussite de ce programme passe par l'implication de chacun et cela dès le geste d'achat. Progressivement il va falloir changer ses habitudes et penser lors de l'achat à la quantité et au recyclage des déchets générés par cet achat.

Depuis 2005, sur le territoire, nous avons déjà diminué la production d'ordures ménagères de plus de 7% (27 kg/habitant), grâce notamment au développement du compostage et du lombricompostage, et l'utilisation du Stop Pub.

Evolution du ratio d'OMA

